

Image not found or type unknown



## pension alimentaire pour enfant majeur

Par **jojo**, le **12/11/2008** à **22:42**

Je suis divorcé depuis 1998, j'ai deux enfants de 18 et 14,5 ans. Mon fils aîné vit avec sa mère et le cadet avec moi depuis septembre 2007, je lui verse donc 230 euros et elle me verse autant.

Or, depuis septembre 2008, mon fils de 18 ans prépare un bac pro en alternance, il est donc rémunéré environ 500 euros par mois. Je souhaiterais connaître la législation dans ce cas de figure. Y-at-il possibilité de diminuer la pension alimentaire que je verse à mon ex-femme pour mon fils de 18 ans? Y at-il possibilité de l'aider lui directement? Merci pour ces renseignements.